

Règlement du concours « Gagne ta trousse 72 h »

Présentation du concours

Le concours « **Gagne ta trousse 72 h** » se déroule du 13 décembre 2024 au 10 janvier 2025 et vise à inciter les gens à se créer un compte dans l'Espace citoyen de la Ville de Repentigny afin de permettre aux équipes d'urgence de la Ville d'obtenir les coordonnées des citoyens.nes et être ainsi en mesure de communiquer avec eux en cas de déclenchement d'une mesure d'urgence.

Conditions de participation

- **Éligibilité** : le concours est ouvert à tous les citoyens.nes de Repentigny.
- **Inscription** : les participants.es peuvent s'inscrire en activant leur compte dans l'Espace citoyen du site web de la Ville de Repentigny.
- **Limite de participation** : chaque personne ne peut soumettre qu'une seule participation au concours.

Déroulement du concours

- **Dates** : du 13 décembre 2024 et se termine le au 10 janvier 2025 à 23 h 59.
- **Tirage au sort** : un seul gagnant sera tiré au sort le 13 janvier 2025.

Prix

Les participants.es auront la chance de gagner une trousse 72 h de la Croix-Rouge d'une valeur de 110 \$.

Annonce des gagnants et récupération du prix

Le gagnant.e sera joint par courriel ou téléphone et sera informé durant la semaine du 13 janvier 2025.

Acceptation des règlements

La participation au concours implique l'acceptation des règlements ci-dessus. Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications aux règlements si nécessaire.

Responsabilité

La Ville de Repentigny n'est pas responsable des problèmes de connexion ou d'autres problèmes techniques pouvant empêcher la participation.

Confidentialité et collecte de renseignements personnels

Afin de procéder au tirage du concours « **Gagne ta trousse 72 h** », la Ville recueille les renseignements personnels suivants à votre sujet :

- Prénom, nom
- Adresse courriel
- Numéro de téléphone

La collecte de ces renseignements personnels se fait à travers l'inscription à l'Espace citoyen et est obligatoire pour votre inscription. Le refus de fournir l'un ou l'autre des renseignements rend impossible votre participation au tirage.

Les renseignements personnels ainsi recueillis serviront ou peuvent servir à :

- Procéder au tirage
- Vous contacter au besoin

Vous avez le droit de demander l'accès à vos renseignements personnels ou, le cas échéant, de les faire rectifier s'ils contiennent une erreur ou une information périmée. Pour formuler une demande d'accès ou de rectification, veuillez utiliser le formulaire à cette fin en cliquant [ici](#) ou en communiquant au Service des affaires juridiques et corporatives par téléphone ou par courriel à l'aide des coordonnées ci-dessous :

Service des affaires juridiques et corporatives

Téléphone : (450) 470-3130

Courriel : greffeinformation@repentigny.ca